

« Créer, reprendre, céder une entreprise »

IDIL

Objectifs

Apporter un financement à la création, à la reprise d'entreprise ou au développement des premières années.

Bénéficiaires

Futurs artisans, commerçants, et entreprises de moins de 5 ans.

Contenu de la prestation

PRÊT D'HONNEUR

Prêt à taux zéro d'un montant compris entre 3 800 et 15 000 € d'une durée de 4 ans, assorti d'un parrainage par un chef d'entreprise confirmé.

AVANCE NACRE (destiné à un public de demandeurs d'emploi)

Prêt à taux d'un montant compris entre 1 000 et 10 000 € assorti d'un accompagnement amont du porteur de projet et d'un suivi de 3 ans de la nouvelle entreprise.

GARANTIE FGIF

Une caution pour les prêts accordés aux femmes pendant les 5 premières années de leur entreprise, garantissant une couverture de 70 % pour les prêts inférieure à 38 000 €, au delà la garantie est plafonnée à 27 000 €.

Partenaires

Chambre de Métiers et de l'Artisanat 37, pour le soutien logistique, Conseil Général, Conseil Régional, FEDER, CDC, Crédit Agricole, BPVF, Caisse d'Épargne, CIO, CCI de Touraine et Jeune Chambre Economique pour le soutien financier. L'ÉTAT sur le dispositif NACRE. La Délégation aux Droits des Femmes pour le FGIF.

En pratique

Un ou plusieurs entretiens pour présentation du projet. Un comité d'agrément se réunissant une fois par mois

Référence

Plus de 70 projets financés chaque année

Tarif

- Pas de frais de montage des dossiers.
- Taux 0 % sur prêt d'honneur et dispositif NACRE.
- 2,5 % du montant de prêt garanti pour le FGIF.

Contact

Jean-Michel TOUCHARD
Tél. : 02.47.25.24.51.
Site Internet
www.cma-tours.fr
<http://idil.site.voila.fr>

